

**DECLARATION**  
**COMMISSION DE SUIVI CPN4**  
**DU 18 JUIN 15**

Nous constatons une fois de plus, que la direction de Pôle Emploi discrimine les agents publics et ne respecte pas leur droit à la carrière pourtant inscrit dans le statut général de la Fonction Publique.

En effet, alors que ces derniers ne représentent que 2,7 % des candidats à mutation sur le second semestre 2014, la ligne managériale trouve encore le moyen d'en refuser un grand nombre. Cela est d'autant plus flagrant dans les niveaux d'emploi pour lesquels peu de postes sont diffusés (niveau III notamment).

Par ailleurs, nous condamnons l'attitude de la direction qui consiste à retarder au maximum l'accès à la promotion, alors que cette dernière s'avère déjà un parcours du combattant dans les épreuves de sélections.

De plus, nous réitérons notre demande d'avoir un bilan plus complet : nous n'avons pas le nombre d'agents publics qui ont obtenu leur mutation/réintégration en première instance, nous ne savons pas combien de candidats n'ont pas eu gain de cause.

Enfin, nous revendiquons :

- Une augmentation des quotas de tous les dispositifs d'évolution de carrière ;
- Que la Direction générale respecte le droit à la carrière des agents publics ;
- Que les instructions DG soient plus favorables à la position des représentants du personnel ;
- Et que la Direction respecte les priorités inscrites dans la CCN en ce qui concerne les mutations /réintégrations/promotions.

Fait à Paris, le 18 juin 2015

Les élus SNU

Mario MOREAU, David D'OLIVIERA DIAS, Evelyne NIGRA et Antonin TERRENTROY